

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
at
Moni
bel

20088204

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

23 JUL. 2020

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : 0831 974 938

Nom

(en entier) : HOLDBRU

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse complète du siège : AVENUE JEAN MERMOZ 1 BTE 4

Objet de l'acte : RENOUELEMENT MANDAT COMMISSAIRE - DELEGATION DE POUVOIR

Extrait du procès-verbal de l'administrateur unique du 29 mai 2020

1. REVOCATION DELEGATIONS DE POUVOIRS SPECIAUX

L'administrateur unique décide de révoquer toutes les délégations de pouvoirs spéciales accordée à FOA Management SRL, représentée par Madame Nadia Vrancken, représentant permanent, lors de la réunion du conseil de gérance du 23 novembre 2017 (publication Moniteur belge du 10.01.2018 – 18006716) et ce, à compter de jour.

2. POUVOIRS A CONFERER POUR L'EXECUTION DES DECISIONS A PRENDRE SUR LES OBJETS QUI PRECEDENT

L'administrateur unique donne tout pouvoir à Madame Stéphanie LORFEVRE avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2 :14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Extrait des résolutions unanimes des actionnaires du 25 juin 2020

L'assemblée, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société à responsabilité limitée Christophe REMON & Co, représentée par Monsieur Christophe Remon, commissaire aux comptes, décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour une durée de trois ans (exercices comptables 2020, 2021, 2022). Les émoluments du commissaire sont fixés à 2.500,00 € indexés plus les cotisations y afférentes due à l'IRE et à la TVA. Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023 approuvant les comptes de l'exercice 2022.

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2 :14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extraits conformes
STEPHANIE LORFEVRE
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).